



Spécialiste de la gestion de crise et de l'entreprise en difficulté en particulier, l'administrateur judiciaire intervient essentiellement dans les procédures amiables ou collectives. L'administrateur judiciaire peut également se voir confier des mandats de justice en matière de copropriété, d'administration de succession, d'indivision, de liquidation amiable ou de séquestre. Profession libérale juridique la plus réglementée en France, les missions de l'administrateur judiciaire sont conduites sous le contrôle du tribunal et du ministère public (procureur).

ACTIVITES

Gestion des dossiers de procédures collectives

- Suivre l'ensemble des dossiers sous sa responsabilité en collaboration avec l'administrateur judiciaire.

Gestion et valorisation des actifs de l'entreprise défaillante

- Évaluer et analyser les actifs de l'entreprise.
- Participer aux différentes phases de négociation avec les créanciers (banques, fournisseurs...),
- Recouvrer les créances, payer les créanciers, etc.

Rédaction des rapports économiques et sociaux, et administration de l'entreprise défaillante

- Préparer le plan de redressement ou de cession totale ou partielle de l'entreprise.

- Rédiger les requêtes en saisie immobilières et mobilières.
- Poursuivre ou résilier les contrats.
- Contrôler la gestion de l'entreprise.

Relations sociales

- Informer le chef d'entreprise et les représentants du personnel lors des différentes étapes de la procédure.
- Payer les arriérés de salaires.
- Gérer les licenciements économiques.
- Anticiper ou gérer les conflits sociaux.

Relation avec les tribunaux

- Suivre l'ensemble des procédures engagées sous sa responsabilité en collaboration avec l'administrateur judiciaire.
- Participer à certaines audiences selon les procédures.

ACCES AU METIER

Les titulaires d'un bac + 5 et ceux d'un bac + 4 ayant validé au préalable l'examen d'accès au stage doivent effectuer un stage d'au minimum 3 ans dans une étude.

Au terme de la période de stage, la réussite de l'examen d'aptitude à la profession permet de prêter serment.

Une fois la prestation de serment faite, le candidat peut exercer en tant qu'administrateur judiciaire.

Les titulaires d'un master A.L.E.D (Administration et Liquidation des Entreprises en Difficulté) doivent justifier d'un stage en étude d'une durée de 30 mois au moins, effectué après l'obtention du master A.L.E.D et validé par un administrateur judiciaire. Le candidat peut ensuite prêter serment et exercer en tant qu'administrateur judiciaire.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'administrateur judiciaire peut exercer en tant que salarié, être associé au sein d'une étude ou créer son étude.

Statut et conditions d'exercice

Le métier peut s'exercer sous le statut salarié et relève dans ce cas de la catégorie « cadres ».



Données sur l'emploi

~ 410 entreprises

~ 3 170 salariés.

13 % de cadres, dont :



26 %
- 35 ans



70 %
femmes



88 %
temps complet

93%
CDI



Rémunération

Minimale conventionnelle, au 1^{er} février 2022
Brut mensuel

Cadre niveau 4, minimum : 3 426,15 €



Aller plus loin

- OMPL
- Études
- Baromètres
- www.cnajmj.fr
- www.ifppc.fr